



RANA PLAZA, NEVER AGAIN ?

IL FAUT IMPOSER DES RÈGLES À TOUTES LES ENTREPRISES !

Nous voilà six ans, jour pour jour, après l'effondrement du Rana Plaza et son bilan effroyable de 1138 tués et plus de 2000 blessés. achACT, la Schone Kleren Campagne et des organisations membres de leurs plates-formes¹ ont mené une action aujourd'hui à Bruxelles. Ensemble, elles exigent que l'État belge légifère et contraigne les entreprises d'habillement au respect des droits fondamentaux dans leurs filières d'approvisionnement internationales.

Un défilé de mode pour témoigner des violations des droits humains

Sur un tapis rouge, parsemé de linceuls simulant des corps, des mannequins défilent. Leur arrogance contraste avec leurs vêtements déchirés et brûlés, comme ramassés sous les décombres du Rana Plaza effondré. Symboles volontairement trash d'une industrie qui fonde en grande partie sa compétitivité et son modèle d'affaire sur la violation des droits humains des travailleuses et des travailleurs qui fabriquent les vêtements.

- Violation du droit de vivre et de travailler en sécurité, comme dans les usines du Rana Plaza.
- Violation du droit à un salaire vital quasi généralisée dans toute l'industrie de l'habillement, que ce soit en Asie ou en Europe centrale et orientale y compris au sein de l'Union européenne.
- Violation du droit de s'associer librement et de négocier collectivement, sans crainte de représailles, de manière structurelle en Chine par exemple ou, encore depuis décembre dernier notamment, au Bangladesh où une grave répression est exercée par le gouvernement et les employeurs à l'égard des travailleurs².

Des entreprises belges d'habillement sont demandeuses d'une loi

C'est dans ces conditions que sont fabriqués la plupart des vêtements pour le compte de marques et distributeurs européens et belges. Et cela en toute impunité. Une entreprise belge, quelle que soit sa taille, qui ne respecte pas les droits les plus fondamentaux dans ses filières d'approvisionnement internationales ne risque pas d'être sanctionnée. Pire, les entreprises qui font un réel effort en matière de respect des droits humains se voient concurrencer par d'autres, beaucoup moins regardantes.

¹ Les organisations membres qui participent à l'action sont CNCD-11.11.11, CNE, CSC, CSC Météa, FGTB, FGTB-Centrale générale, FOS, Jeunes FGTB, MOC, OXFAM Magasins du monde, SETCa, Test-Achats, Wereldsolidariteit- Solidarité mondiale,

² Sur la répression du Bangladesh, voyez notamment : <http://www.achact.be/news-info-308.htm> et <https://cleanclothes.org/news/2019/01/14/repression-of-worker-protests-in-bangladesh-shows-governments2019-lack-of-respect-for-essential-freedoms>

Pour Jessica Blommaert, chargée d'expertise et de plaidoyer d'achACT, « *Plus les entreprises violent les droits humains, plus elles peuvent espérer faire du profit et en tirer un avantage concurrentiel. C'est inacceptable. L'État belge doit imposer des règles du jeu pour toutes les entreprises, fondées sur le respect des droits fondamentaux.* »

Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme adoptés en 2011 sont clairs à cet égard : les entreprises ont la responsabilité de respecter les droits humains et de mettre en œuvre le principe de diligence raisonnable : identification, prévention efficace et remédiation des risques de violations des droits humains. Et les États sont tenus de protéger ces droits, y compris contre les violations commises par des entreprises dans leurs sphères d'influence.

Des entreprises commencent d'ailleurs à dénoncer cette situation et à exiger elles aussi des initiatives légales de la part du gouvernement belge. En témoigne, la lettre adressée en janvier dernier au Ministre Kris Peeters par achACT et la Schone Kleren Campagne³ et cosignée par JBC et Bel&Bo⁴.

L'urgence de mettre en place un cadre juridique contraignant

Les démarches volontaires des entreprises (codes de conduite, audits sociaux, etc.) n'ont pas démontré leur efficacité en matière de respect des droits fondamentaux. L'État belge, quant à lui, n'incite que très mollement les entreprises à s'engager dans des pratiques responsables en matière d'approvisionnement international⁵. D'autres pays voisins prennent les devants. C'est le cas notamment de la France avec sa loi sur le devoir de vigilance ou du Royaume-Uni avec celle contre l'esclavagisme moderne. Le Gouvernement luxembourgeois envisage lui aussi de légiférer et, en Suisse, des discussions sont en cours. La Belgique est clairement à la traîne : il est temps de passer à la vitesse supérieure.

achACT et la Schone Kleren Campagne demandent à l'État belge d'adopter une loi adaptée aux spécificités belges. Une loi contraignante pour que toutes les entreprises sous sa juridiction, y compris les PME, respectent effectivement les droits humains, tout au long de leurs filières d'approvisionnement internationales, et soient tenues comme légalement responsables des violations des droits humains consécutives à leurs pratiques. Une telle loi mettrait en application, au niveau national, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Cette demande est au cœur d'un appel lancé aux président·e·s de partis politiques du pays, en ce jour, par plus de 25 représentants d'ONG, de syndicats et d'organisations de consommateurs belges : « *Rana Plaza : never again ! Les entreprises aussi doivent respecter les droits humains. Il faut une loi.* »⁶

Il appartient aux partis politiques belges de s'engager pour que le prochain gouvernement fédéral en fasse une priorité de son programme.

CONTACT PRESSE : Denis Clérin, denis@achact.be, 0499 35 93 82

INTERVIEW : Jessica Blommaert, jessica@achact.be, 0494 85 02 71

³ voir la lettre dans le dossier de presse

⁴ Ces deux entreprises belges sont membres de la Fair Wair Foundation et ont signé l'Accord sur la prévention des incendies et la sécurité des bâtiments d'usines au Bangladesh.

⁵ Le Plan d'Action National Belge (PAN) de 2017 se limite en la matière à lister les initiatives en cours et prévoit uniquement de sensibiliser les entreprises et de soutenir les initiatives volontaires sans mettre en place des mesures contraignantes. De plus, malgré les demandes pressantes d'achACT et de la Schone Kleren Campagne et l'engagement pris dans ce PAN au sujet de l'Accord du Bangladesh, l'État belge n'a que très timidement encouragé les entreprises belges à adhérer au premier Accord et n'a pas du tout communiqué vers les entreprises pour les encourager à signer le deuxième Accord.

⁶ Dans L'Echo : <https://www.lecho.be/opinions/carte-blanche/sans-une-loi-un-nouveau-rana-plaza-n-est-pas-a-exclure/10119661.html> et La Libre : <https://www.lalibre.be/debats/opinions/nous-demandons-une-loi-belge-qui-oblige-les-entreprises-a-respecter-les-droits-humains-et-l-environnement-5cbecc447b50a602945a148a>